

Politique Qualité, Environnement et Énergie

Certifiée **ISO 9001**, **ISO 14001** et labellisée **AFAQ 26000**,

LEGALLAIS poursuit son engagement en 2022 avec l'obtention de la certification **ISO 50001**. Afin de lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement, LEGALLAIS se mobilise au travers de son agenda 2030 pour la transition écologique. Être une entreprise inspirante, reconnue pour la qualité de ses services et son devoir de responsabilités, se traduit dans les 7 engagements ci-dessous :

Voici les 7 engagements de LEGALLAIS :

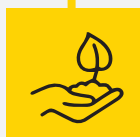
Satisfaire ses parties intéressées

- Respecter ses engagements
- Être à l'écoute des clients et mesurer leur satisfaction
- Mettre en place une relation durable avec ses partenaires



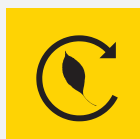
Réduire son empreinte écologique:

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% entre 2019 et 2030
- Réduire ses consommations tous les ans
- Réduire, trier, valoriser ses déchets
- Diminuer les sources diverses de pollution



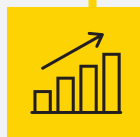
Prendre en compte les enjeux environnementaux

- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs internes
- Fédérer et impliquer les acteurs externes
- Participer activement aux actions sur son territoire
- Agir pour protéger la biodiversité



Améliorer son efficacité et ses performances :

- Viser l'excellence
- Mettre en place des indicateurs pertinents pour mesurer les actions de progrès
- S'engager dans l'amélioration de la performance énergétique
- Maîtriser et réduire ses coûts



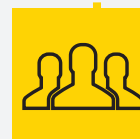
Être un acteur responsable

- Favoriser l'achat de produits et de services économes en énergie
- Renforcer l'offre commerciale responsable
- Développer l'achat et la vente des produits éco-responsables
- Évaluer ses fournisseurs
- Favoriser l'économie circulaire
- Investir responsable



Accompagner les collaborateurs

- Développer les compétences
- Former aux éco-gestes
- Transmettre les valeurs de l'entreprise
- Mettre en place des actions participatives



Respecter les obligations de conformité

- Mettre en place une veille réglementaire
- S'adapter en permanence aux évolutions de la réglementation



La direction s'engage à mettre à disposition les informations et les ressources nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs fixés et l'amélioration continue du système de management de la QUALITÉ de L'ENVIRONNEMENT et de L'ENERGIE.



Ph. Casenave - Péré

Le 25 Avril 2022,
Philippe CASENAVE-PÉRE
président.